

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 202 Subvention (9.000 euros) à l'association Les ateliers d'artistes de Belleville (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Les ateliers d'artistes de Belleville ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association les ateliers d'artistes de Belleville dont le siège social est situé au 1-3, rue Frédérick Lemaître, 75020 Paris, pour l'ensemble de ses activités en 2013. 8383 2013_04126

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 9.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.